

# DEFI SUD KFS (Kart Formula Sport) 2013

## REGLEMENT SPORTIF

**ART. 1 - ORGANISATION** : Le DEFI SUD 2013, catégories **KFS Jeune et KFS 100** est organisé par GOKART, Z.I. Bois de Plante, 37700 LA VILLE-AUX-DAMES et le KCPOM - circuit Mathieu Vidal - La Plano - 09600 AIGUES VIVES

**Le KCPOM et L'A.S.K. LA GRANDE MOTTE prendront en charge l'organisation, assistés de l'équipe technique de GOKART.**

### **ART. 2 - DEROULEMENT** :

Le DEFI SUD 2013 se déroulera **sur le circuit Mathieu VIDAL à AIGUES VIVES (09) les 27-28 & 29 septembre 2013.**

**ART. 3 - PARTICIPANTS** : Les pilotes devront posséder une licence Compétition Nationale de Karting FFSA validée 2013 et respecter les règlements de la FFSA parus dans le Règlement Sportif National 2013.

**ART. 4 - ENGAGEMENT** : Le droit d'inscription est de 125 Euros, essais libres du vendredi compris.

Engagement libre, mais nombre limité en fonction des dates d'inscription.

Confirmation des engagements et contrôle administratif le vendredi 27 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (le samedi 28 septembre de 8h00 à 9h00, sous réserve d'avoir informé le KCPOM préalablement).

### **ART. 5 - DEROULEMENT** :

Essais le vendredi et le samedi matin. Essais chronos le samedi.

Les courses se dérouleront en principe sur 3 manches de qualification de 10 tours.

Les pilotes classés à l'issue de ces manches du 1er au 38<sup>ème</sup> disputeront une pré-finale de 20 tours et une finale de 30 tours.

Le classement de la finale donnera le résultat du "DEFI SUD 2013".

### **ART. 6 - GRILLE** :

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives.

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

### **ART. 7 - ATTRIBUTION DES POINTS** :

Points des manches : 0 point au 1<sup>er</sup> / 2 points au 2<sup>ème</sup> / 3 points au 3<sup>ème</sup> et ainsi de suite, par progression croissante d'un point.

En cas d'ex-æquo entre 2 ou plusieurs pilotes à l'issue des manches, ils seront départagés en fonction de leurs chronos.

Tout concurrent déclassé lors d'un contrôle technique ou suite à une décision de la direction de course, sera classé dernier de la manche en question.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique de la pré-finale ou suite à une décision de la direction de course sera classé dernier de la pré-finale.

Tout concurrent déclassé lors du contrôle technique de la finale ou suite à une décision de la direction de course sera classé dernier de la finale.

Se référer au Règlement Sportif et Technique FFSA 2013.

**ART. 8 - ENREGISTREMENT DU MATERIEL** : Enregistrement du matériel le vendredi 27 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (le samedi 28 septembre de 8h00 à 9h00, sous réserve d'avoir informé le KCPOM préalablement).

**ART. 9 - POINTAGE ELECTRONIQUE** : Système AMB.

Au moment de l'enregistrement du matériel, un numéro de transpondeur sera noté par l'organisation. **Le transpondeur pourra être loué contre dépôt d'un chèque de caution de 300 €. Pendant l'épreuve, le transpondeur sera sous la responsabilité du pilote. En cas de perte du transpondeur, celui-ci sera facturé 300 € au pilote.** Le chèque de caution sera restitué contre restitution du transpondeur.

**ART. 10 - REMISE DES PRIX** : Identique à la remise des prix du DEFI France 2013 (trophées et lots).

**ART. 11 - RESERVES** : L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures. L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course. Un concurrent ou son entourage ayant un comportement antisportif pourra se faire exclure par les commissaires sportifs après consultation du Règlement Sportif et Technique National FFSA 2013.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

**ART. 12 - EQUIPEMENTS** : Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (combinaison, casque, minerve et chaussures montantes). Le port du pare-côtes est vivement conseillé. Veuillez consulter le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2013.

**ART. 13 - PNEUMATIQUES** : Les pneumatiques Slick de la course seront vendus obligatoirement sur place par l'organisateur au prix préférentiel de 150 Euros TTC le train de VEGA KFH le vendredi 27 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (le samedi 28 septembre de 8h00 à 9h00, sous réserve d'avoir informé le KCPOM préalablement). Ils proviendront d'une même série de fabrication. Il est souhaitable d'être muni d'un deuxième jeu de jantes.

**ART. 14 - RECLAMATIONS** : Se référer aux articles du Règlement Technique et Sportif FFSA 2013.